

# Projet d'école 2014-2018

---

---

## Guide méthodologique

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
LES TEXTES DE REFERENCES .....	4
LES ETAPES D'ELABORATION DU PROJET D'ECOLE .....	4
ETAPE 1 : BILAN DU PROJET, DIAGNOSTIC.....	5
1. LE BILAN.....	5
2. DIAGNOSTIC .....	5
ETAPE 2 : PAR AXE, DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS.....	6
1. DEFINITIONS PREALABLES .....	6
2. DEFINITION DES OBJECTIFS, DES INDICATEURS ET DES CIBLES.....	6
ETAPE 3 : ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS .....	9
ETAPE 4 : VALIDATION PAR L' IEN .....	10
MISE EN ŒUVRE.....	10
CONCLUSION .....	10

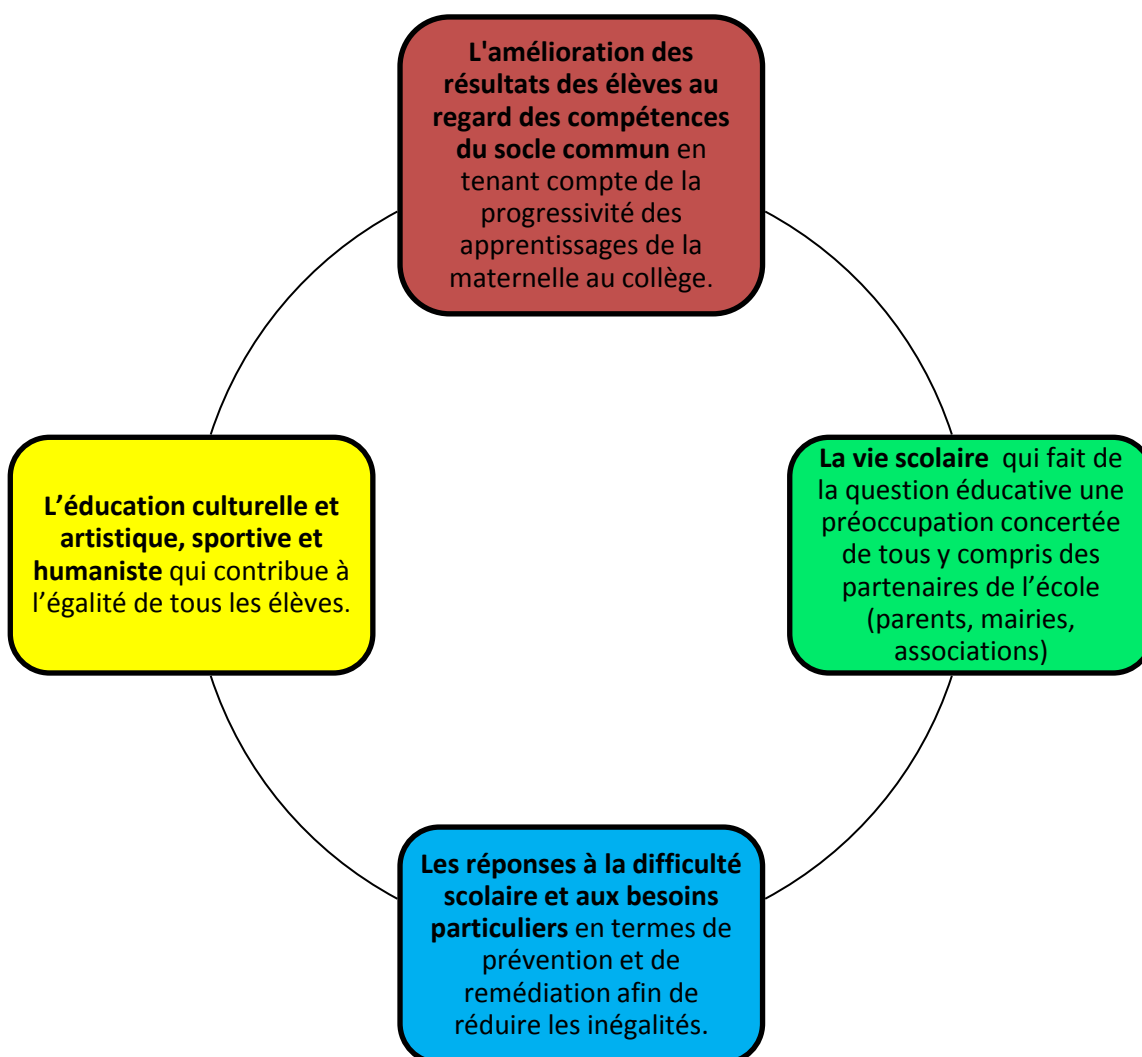
## INTRODUCTION

« L'école est un lieu de réussite et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu permettant de former des citoyens. »

Loi d'orientation et de programmation pour la *refondation de l'École* de la République

Le projet d'école est un outil contribuant à atteindre cet objectif. Il implique tous les acteurs de la communauté éducative. Chacun est co-responsable et se mobilise afin d'agir pour la réussite de tous les élèves.

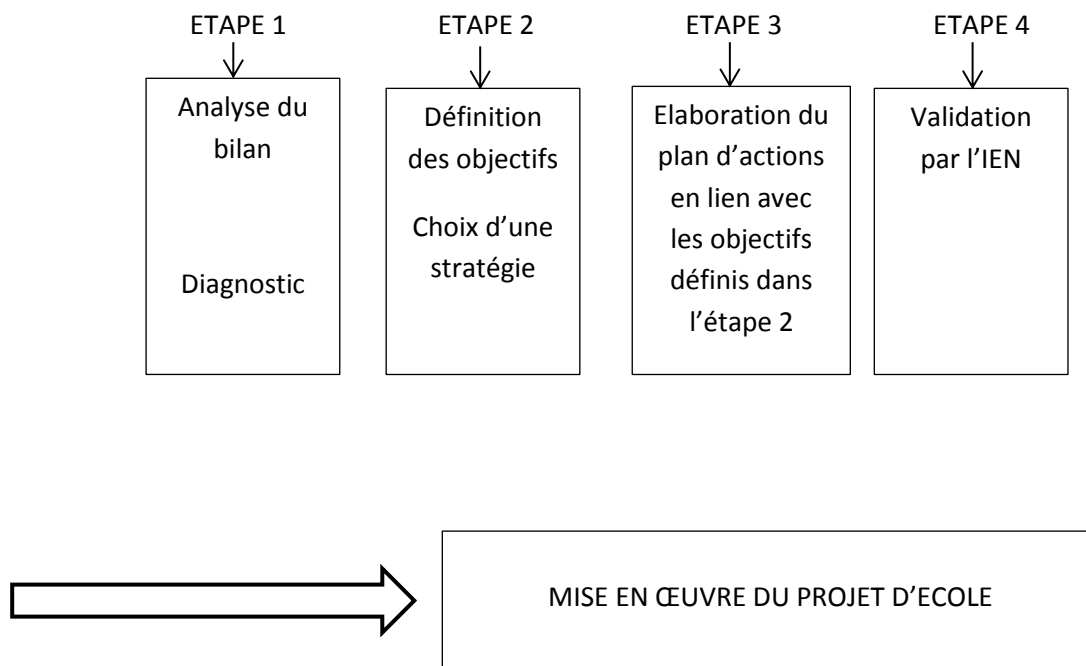
La réflexion sur le projet d'école et l'action qui en découle nécessite d'analyser la réalité de l'école au regard de **quatre axes indissociables et interdépendants**.



## LES TEXTES DE REFERENCES

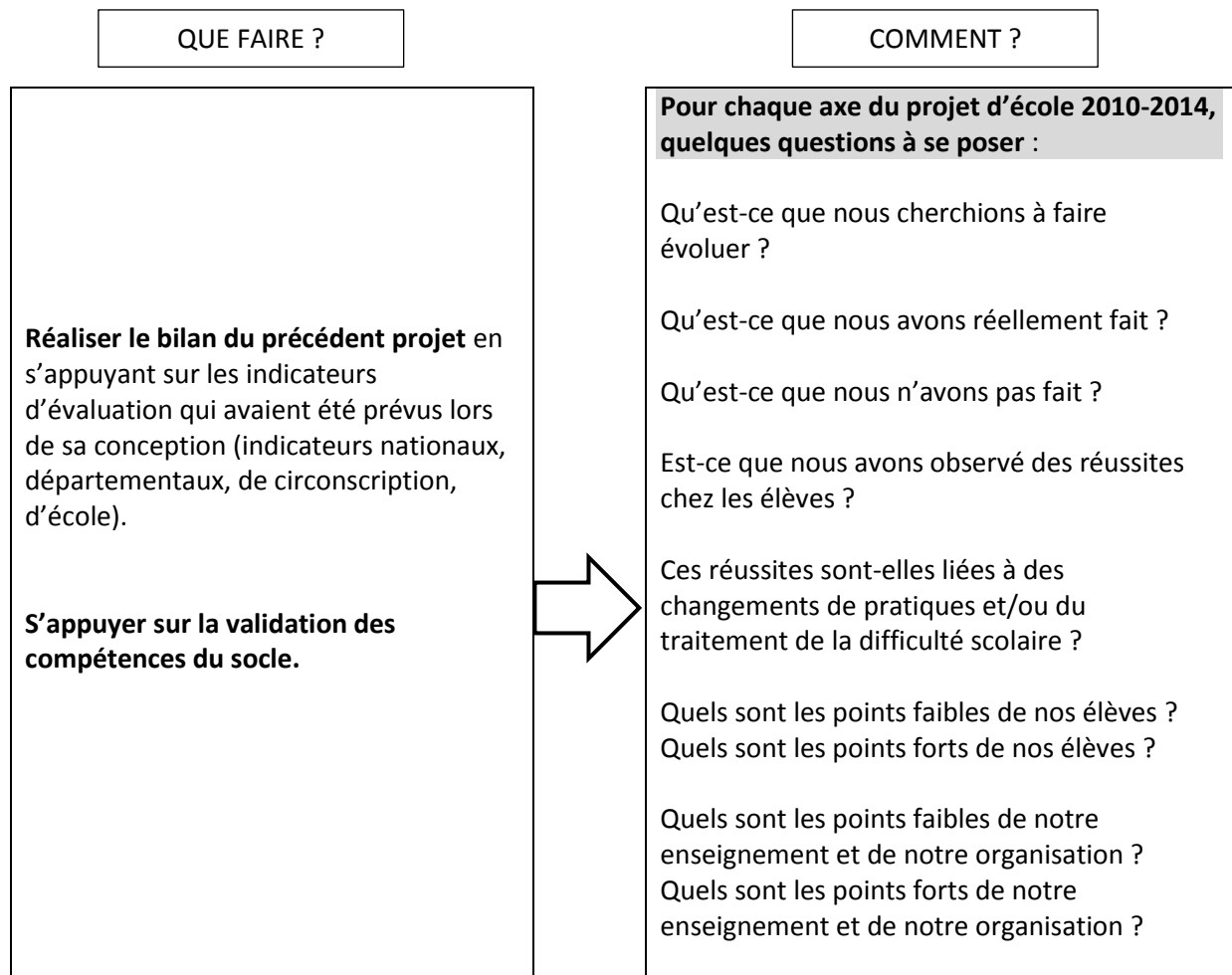
- Le [décret n°2006-830 du 11.07.2006](#) relatif au socle commun de connaissances et de compétences.
- Le [décret n°2013-77 du 24 janvier 2013](#) relatif aux activités pédagogiques complémentaires.
- La [circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013](#) relative au parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève.
- La [loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République](#).

## LES ETAPES D'ELABORATION DU PROJET D'ECOLE

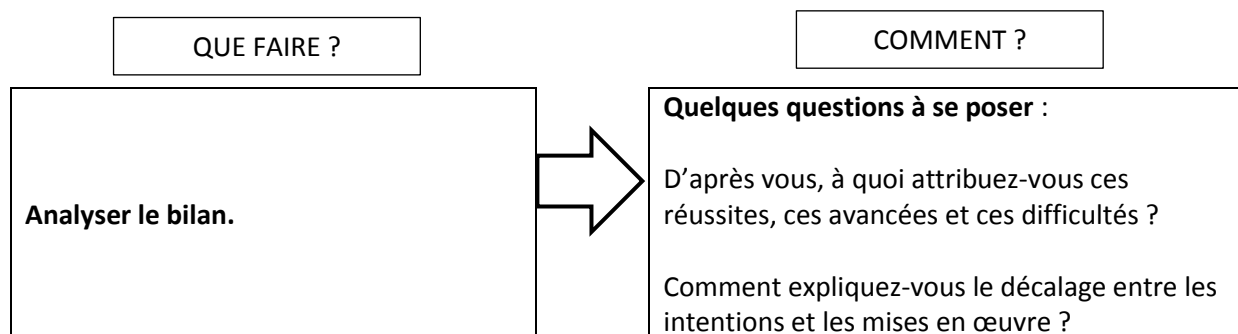


## ETAPE 1 : BILAN DU PROJET, DIAGNOSTIC

### 1. LE BILAN



### 2. DIAGNOSTIC



## ETAPE 2 : PAR AXE, DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS (EN S'APPUYANT SUR L'ANALYSE DU BILAN)

### 1. DEFINITIONS PREALABLES

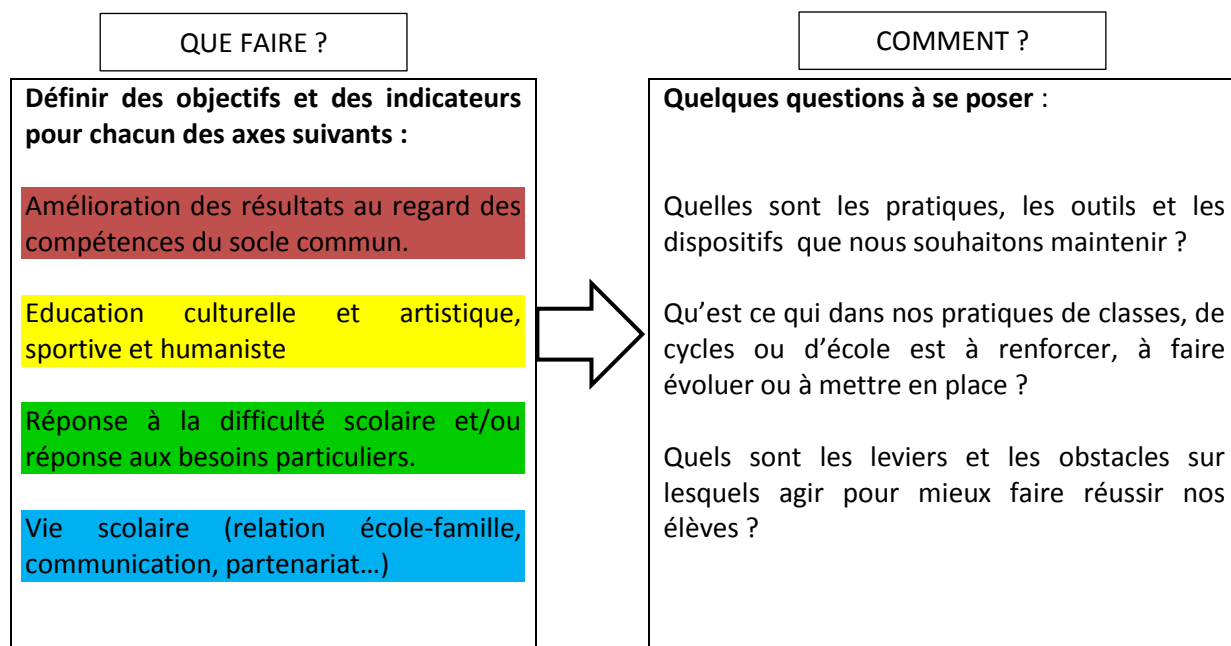
**Objectif** : ce que l'équipe retient comme objet de travail et qui permet d'orienter l'organisation des pratiques au sein de la classe, des cycles, de l'école, tout en les mettant en cohérence.

Un objectif est à définir pour chaque axe. Il est rapporté à un indicateur (en lien soit avec le contexte local, soit avec le socle, soit avec la validation des attestations, soit avec le retard dans le cycle, soit avec les PPRE...).

**Indicateur** : ce qui permet d'évaluer, de mesurer l'effet des actions qui seront mises en place en fonction des objectifs.

**Cible** : ce qui correspond au résultat que l'on veut atteindre. C'est un élément quantitatif qui est identifiable uniquement pour l'axe : « Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun ».

### 2. DEFINITION DES OBJECTIFS, DES INDICATEURS ET DES CIBLES



## Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun.

Il s'agit d'interroger la continuité, la cohérence et l'efficacité des enseignements au sein de l'école et avec le collège en orientant la réflexion sur :

- Les programmations et les progressions de classe, de cycle et d'école.
- La cohérence des outils des élèves utilisés dans l'école et au collège (classeur outil, cahier de parcours artistique, frise chronologique...), leur continuité.
- Les conditions des liaisons maternelle/élémentaire, cycle 2/cycle 3 et école/collège.
- Les actions définies dans le cadre du conseil école collège.
- Les parcours des élèves pour la validation des compétences du socle (paliers 1, 2 et 3), l'APER, l'APS et le SAVOIR NAGER.
- L'évaluation des élèves à l'école et au collège.

*Exemple :*

<i>Objectif retenu</i>	<i>Indicateur retenu</i>	<i>Cible retenue</i>
<i>Améliorer la compréhension en lecture</i>	<i>Résultats aux évaluations</i>	<i>Diviser par 2 le nombre d'élèves rencontrant des difficultés de compréhension</i>

*Autres exemples d'objectifs :*

- *Développer les pratiques d'auto évaluation*
- *Impliquer l'élève dans un projet individuel et collectif*
- *Développer l'écrit en lien avec l'orthographe, la grammaire et le vocabulaire*
- *Développer la pratique de l'oral dans les différents domaines disciplinaires*
- *Maîtriser le calcul et la numération*
- *Mobiliser des raisonnements permettant la résolution de problèmes*
- *Développer la démarche d'investigation*
- ...

## Education culturelle et artistique, sportive et humaniste

L'éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste est à la croisée de l'ensemble des axes. Elle favorise la réussite de tous les élèves ainsi que l'inclusion scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers. Elle contribue également à l'amélioration du cadre de vie et renforce la cohésion au sein de l'école, par la mobilisation des élèves, le travail des équipes éducatives et le dialogue avec les parents.

*Exemple :*

<i>Objectif retenu</i>	<i>Indicateur retenu</i>
<i>Améliorer le parcours artistique et culturel de l'élève en le construisant de manière cohérente dans la continuité et la complémentarité des apprentissages</i>	<i>L'existence d'un cahier de parcours culturel qui suit l'élève de la maternelle au collège</i>

## Réponse à la difficulté scolaire et/ou réponse aux besoins particuliers

Il s'agit d'interroger l'aide apportée aux élèves en difficultés et/ou à besoins particuliers :

- Prise en compte des différents rythmes d'acquisition des élèves dans la classe → Mise en œuvre de la différenciation.
- Réponse à la difficulté au niveau de l'école : prévention, repérage, mobilisation de dispositifs (tutorat, groupe de besoins, décloisonnement, maître supplémentaire), complémentarité des APC, articulation avec le RASED.
- Conseils de cycles ou de maîtres dédiés au suivi des élèves à besoins particuliers.
- Inclusion des élèves à besoins particuliers.

*Exemple :*

<i>Objectif retenu</i>	<i>Indicateur retenu</i>
<i>Rendre les P.P.R.E. plus efficaces</i>	<i>Taux de maintien</i>

## Vie scolaire (relation école-famille, communication, partenariat...)

Il s'agit d'interroger les conditions garantissant un cadre propice au travail et à la réussite de chacun :

- Les relations élèves-élèves/maitres-élèves : les règles sont-elles l'objet d'une réflexion collective, existe-t-il une harmonisation des exigences et des attitudes des enseignants ?
- La cohérence des règles du temps scolaire et périscolaire.
- La liaison école famille : modalités de communication des informations, des cahiers des élèves, des livrets scolaires, place des parents à l'école.
- Le lien et la cohérence entre le projet d'école et le projet éducatif territorial (PEDT).

*Exemple :*

<i>Objectif retenu</i>	<i>Indicateur retenu</i>
<i>Cohérence des règles sur le temps scolaire</i>	<i>Existence d'un document de référence au sein de l'école</i>



## ETAPE 3 : ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS

Pour chaque axe et selon les différents objectifs retenus, il s'agit de concevoir un plan d'actions (d'école, de cycle, de classe) déclinables annuellement y compris les actions proposées par le conseil école collège.

**Il convient de définir au moins une action par objectif (cf. étape 2).**

**Pour chaque action, il est nécessaire d'identifier :**

1. L'axe :

- amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun ;
- éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste ;
- réponse à la difficulté scolaire et/ou réponse aux besoins particuliers ;
- vie scolaire (relation école-famille, communication, partenariat).

2. Le libellé de l'action et son objectif

3. Les **indicateurs** qui ont déclenché le choix de cette action (indicateurs définis dans l'étape 2)

4. Les **classes** engagées dans l'action (une classe ; plusieurs classes ; un cycle ; plusieurs cycles ; l'ensemble de l'école)

5. L'**enseignant coordonnateur** de l'action \*

6. Les **dates de début et de fin** de l'action \*

7. Les **modalités pratiques d'organisation** de l'action

8. Les **modalités pratiques d'évaluation** de l'action

9. Les **besoins en formation et/ou accompagnement** \*

10. Les **besoins matériels** liés à cette action \*

Pour l'éducation culturelle, les actions sont en lien avec Culture 38.

**Au terme de la période consacrée à l'action, une évaluation sera à effectuer. Elle permettra de mesurer l'écart entre le constat initial et l'effet produit en se référant aux indicateurs qui ont déclenché l'action.**

*(NB : les rubriques avec (\*) sont à renseigner éventuellement)*

## ETAPE 4 : VALIDATION PAR L' IEN

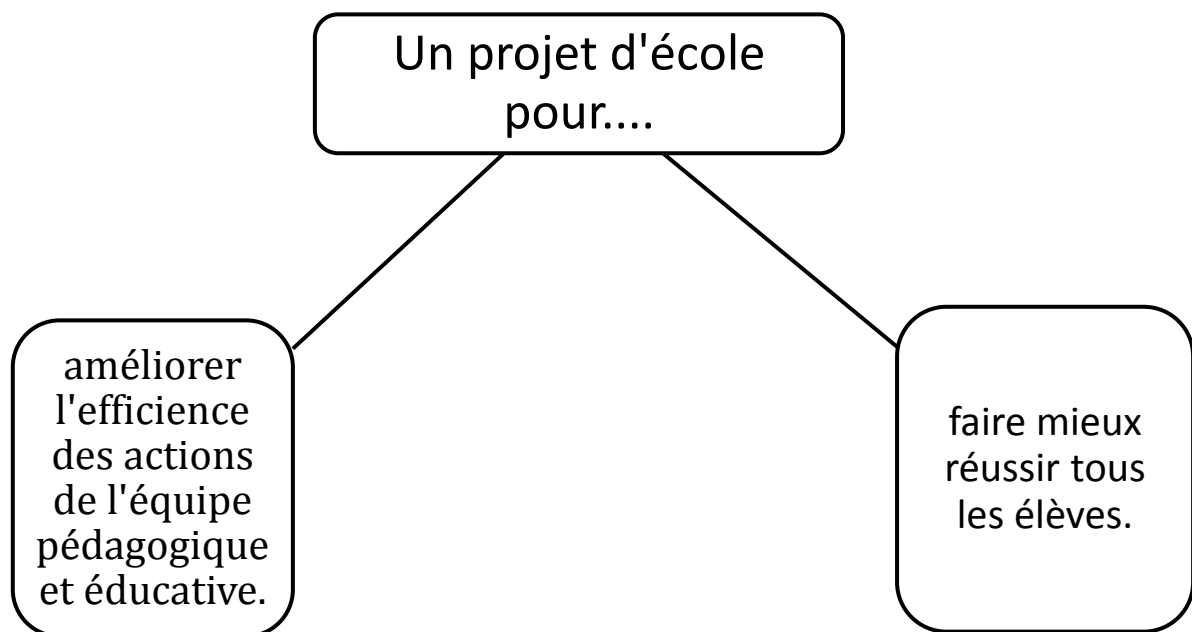
Le projet est envoyé à l' IEN pour validation ou ajustement.

## MISE EN ŒUVRE

A l' issue de la validation, l' équipe met en place les actions.

A l' issue de chaque année, un conseil des maîtres est consacré à l' évaluation intermédiaire des actions menées au service d' une éventuelle régulation du plan d' actions.

## CONCLUSION



### Autres documents utiles :

- Calendrier d'élaboration du projet d'école
- Documents ressources des groupes départementaux
- Document récapitulatif pour aider éventuellement à la formalisation du projet d'école. Les éléments saisis peuvent être ensuite copiés et collés dans l'application PORTFOLIO.
- Démarche pour accéder à l'application PORTFOLIO